



Fédération des Services Publics

Mairie de TOULOUSE

S y n d i c a t C G T

18 rue St Rémésy

31000 TOULOUSE

Tél. : 05.61.52.53.96 – Fax : 05.34.31.52.44

Mail : cgtmairiedetoulouse@gmail.com

Toulouse le 22 février 2017

Monsieur Jean Luc MOUDENC

Maire

Ville de Toulouse

Objet : Préavis de grève pour le mardi 7 mars 2017

Monsieur le Maire,

La situation actuelle est lourde d'enjeux importants pour les salariés et, plus largement, pour toute la population.

La Fonction publique, ses missions et ses agents, font, en particulier, l'objet de nouvelles menaces dans le cadre de la campagne présidentielle. Après cinq ans d'une politique particulièrement insatisfaisante, certains candidats nous promettent que le pire est à venir. Pour la CGT, l'indépendance syndicale ne saurait se confondre avec l'immobilisme. Bien au contraire.

L'indépendance syndicale, c'est porter haut et fort nos légitimes revendications, quelle que soit la période, quelle que soit la couleur politique du Président de la République.

C'est pourquoi les Fédérations de fonctionnaires CGT entendent amplifier la mobilisation pour porter des alternatives aux politiques actuelles ou à venir et obtenir les indispensables avancées pour les salariés et les citoyens.

Avec nos camarades de la Fonction publique hospitalière et de l'état, la Fédération CGT des services publics appelle à faire du 7 mars un temps fort d'action transversale dans toute la Fonction publique, avec manifestations, rassemblements et grève partout où les personnels le décideront.

À cette occasion, nous affirmerons de nouveau ensemble nos exigences sur :

- L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate revalorisation de la valeur du point d'indice
- La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation
- De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le projet de protocole PPCR imposé par le gouvernement ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer, et, plus globalement, des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également l'exigence de :

- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par la transposition du CPF et du CPA
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).

S'agissant du niveau local, nous demandons ;

- l'arrêt de toutes les réorganisations des services qui nuisent à la qualité de vie au travail et participent à la dégradation du service public.
- le rétablissement des budgets de fonctionnement des services
- les créations de postes de fonctionnaires en conseil municipal à hauteur des besoins d'une commune comme la ville de Toulouse (+ 8000 nouveaux arrivants/an).
- la reconnaissance de la pénibilité par l'octroi de droits nouveaux aux agents sans augmentation du temps de travail.
- l'attribution du régime indemnitaire aux agents non titulaires. A travail égal/salaire égal.
- l'arrêt des non remplacements des départs en retraite
- le pourvoi de tous les postes vacants (suite aux départs en retraite) par des recrutements de fonctionnaires.
- la constitution de véritables contingents de personnels titulaires remplaçants.

Pour les raisons invoquées ci dessus, le syndicat CGT des agents de la ville de Toulouse **dépose un préavis de grève pour le mardi 7 mars 2017 allant de 1h à 24h et couvrant l'ensemble des services de la ville et appelle l'ensemble des agents à cesser le travail et à participer aux initiatives prévues.**

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Laurent GOTTI
Secrétaire général

Copies pour information :

M. DE LAGOUTINE Conseiller Délégué en charge du personnel
M. THOMAS Directeur Général des services
M. BONNEFOY Directeur des ressources humaines
M. DE PECO Directeur Général Adjoint des relations sociales